

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de membres en exercice	= 15
25/02/2025	25/02/2025	Présents à l'ouverture de la séance	= 11
		Votants la présente délibération	= 12

L'an deux mil vingt-cinq, le lundi trois mars à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur Noël TELLIER, Maire de LOUPLANDE.

Etaient présents : Noël TELLIER, Dominique LELOUP, Claudette GARNIER, Lionel HUBERT, Catherine BAZOGE, Gilles BELLAND, Eliane LEVEILLÉ, Alain LORIOT, Séverine NICAISE, Rémi METIVIER, Ludivine CHEVALIER

Absentes excusées : Lynda LAFOND (pouvoir donné à Ludivine CHEVALIER), Suzy DIEUL,

Absents non excusés : Gaël PELTIOT, Rénaud FRAIPONT

Secrétaire de séance : Madame Eliane LEVEILLE

Formant la majorité des membres en exercice

Délibération N° 03.03.2025-8

▪ 8°) **Signature d'une convention avec la Cdc Val de Sarthe pour intégrer le service commun « communication »** – (Délibération N° 03.03.2025-8) :

Dans le cadre de notre adhésion au service commun « communication », la Cdc Val de Sarthe nous demande de prendre une délibération concordante autorisant Monsieur Le Maire à signer l'avenant N° 2 qui prévoit l'intervention de ce service pour la préparation de 2 bulletins municipaux à hauteur de 40 heures par an à compter du 1^{er} avril 2025.

Le Conseil Municipal, après vote à mains levées, à l'unanimité, autorise Monsieur Le Maire à signer l'avenant N° 2 à la convention de création d'un service commun « communication » entre la Communauté de Communes du Val de Sarthe, les communes et les syndicats membres permettant l'entrée de notre commune dans ce service au 1^{er} avril 2025.

Le Maire soussigné, certifie le caractère exécutoire de la présente délibération compte tenu de la réception en Préfecture le

de l'affichage en lieu public le 10 mars 2025

pour copie conforme
Louplande, le 10 mars 2025
Suivent les signatures au registre et
Le Maire,



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217201698-20250303-03032025-8-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/03/2025

Affichage : 20/03/2025

Pour l'autorité compétente par délégation

